

DECLARATION D'INTENTION DE PROJET
Article L.121-18 du Code de l'Environnement



Aménagement du collège Gaston Crochet

Commune de La Plaine des Palmistes

ENVIROTECH – Ingénierie de l'Environnement

SARL au capital de 4000 euros
4 Résidence Ti Moulin – 10 Chemin Tour des Roches
97460 SAINT PAUL
contact@envirotech.re – 0262 266 321
SIRET : 799 509 518 00012

Référence : P19-113-DDIP.VF

07/10/2019

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| A. Préambule | 3 |
| 1 Contexte et objectifs du dossier | 3 |
| 2 Contenu du dossier | 3 |
| B. Motivations du projet | 4 |
| C. Description du projet..... | 5 |
| 1 Présentation du Maitre d’Ouvrage | 5 |
| 2 Localisation | 5 |
| 3 Description fonctionnelle | 9 |
| 4 Description technique..... | 10 |
| 5 Inventaire des autorisations nécessaires au projet | 24 |
| 6 Montant global et calendrier prévisionnel..... | 24 |
| D. Liste des communes concernées | 25 |
| E. Aperçu des incidences potentielles | 25 |
| F. Solutions alternatives envisagées..... | 29 |
| G. Modalités d’information préalable du public..... | 30 |

| SUIVI - VERSION | | | |
|-----------------|------------|---------------|-------------------------|
| VERSION | DATE | RÉDACTEUR | VÉRIFICATEUR |
| VF | 07/10/2019 | J.PAILLUSSEAU | B. TESSIER M. MARTIN |

A. Préambule

1 Contexte et objectifs du dossier

Dans le cadre de sa compétence en termes de construction, d'entretien et d'équipement des collèges, le Conseil Départemental de La Réunion envisage la réalisation d'un nouveau collège « Gaston Crochet » à la Plaine des Palmistes en remplacement de l'établissement actuel, vétuste et sous-dimensionné.

Ce projet ne rentre pas dans le champ de compétence de la Commission Nationale du Débat Public. Il fait en revanche l'objet d'une évaluation environnementale systématique en application de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement (Étude d'impacts) et bénéficie d'investissements publics qui dépassent les 5 millions d'euros.

Compte tenu de ces critères, le maître d'ouvrage doit publier une déclaration d'intention de projet (créée par l'Ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 puis codifiée à l'article L.121-18 du code de l'Environnement) avant tout dépôt de demande d'autorisation (Permis de construire, Enquête publique).

Cette déclaration d'intention a pour objectif d'informer le public sur l'objet du projet, les modalités de son élaboration ainsi que les conditions dans lesquelles le public y sera associé.

Elle permet de mettre en œuvre un droit d'initiative activé par le public, une ou plusieurs associations agréées ou une collectivité territoriale/EPCI (précisions à l'article L.121-19 du Code de l'Environnement) pour demander au Préfet l'organisation d'une concertation préalable.

Le droit d'initiative s'exerce dans un délai de 4 mois suivant la publication de la déclaration d'intention selon les modalités figurant à l'article L.121-19 et aux articles R.121-26 à R.121-28 du Code de l'Environnement.

Le Préfet décide de l'opportunité d'organiser une concertation préalable selon les modalités des articles L.121-16 et L.121-16-1 et, dans ce cas, fixe la durée et l'échelle territoriale de la participation qui sera mise en œuvre. Sa décision est motivée et rendue publique dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande.

2 Contenu du dossier

Cette déclaration d'intention comporte, conformément à l'article L.121-18 du Code de l'Environnement, les éléments suivants :

- 1°) Motivations et raisons d'être du projet ;
- 2°) Description succincte du projet ;
- 3°) Liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet ;
- 4°) Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement ;
- 5°) Solutions alternatives envisagées ;
- 6°) Modalités envisagées d'information préalable du public.

B. Motivations du projet

Le collège Gaston Crochet construit en 1966 à La Plaine des Palmistes n'a eu de cesse de voir ses effectifs évoluer tout au long de son existence. Malgré les efforts du Conseil Départemental pour adapter les locaux à ces évolutions, le site actuel ne permet plus d'accueillir les élèves et le personnel dans des conditions satisfaisantes. Le collège a actuellement une capacité de 400 élèves. Or le schéma directeur effectifs (basé sur les données démographiques et d'urbanisation de la commune) prévoit une augmentation régulière jusqu'à atteindre un pic d'environ 550 élèves en 2020.

Les conclusions de l'étude de programmation réalisée en 2011 ont montré la nécessité pour le Conseil Départemental de La Réunion de s'engager dans une construction neuve pour apporter une réponse adaptée aux exigences d'un collège de 600 élèves.

Ainsi, une parcelle (AI914) située à moins de 300 m du collège actuel et d'une superficie totale d'environ 40 000 m² a été identifiée (depuis le PLU de 2012 dans lequel elle fait l'objet d'un emplacement réservé) pour accueillir le nouvel équipement.

La réalisation du nouvel établissement collège Gaston Crochet permettra :

- De créer un équipement de qualité adapté au site et répondant aux normes techniques de construction en vigueur ;
- D'offrir aux usagers et aux utilisateurs des espaces adaptés aux missions du collège ;
- De conforter la mixité de l'utilisation du sol tout en garantissant une préservation du tissu résidentiel sur le secteur, et cela conformément aux prescriptions prévues par le PLU ;
- De valoriser des terres actuellement en friche se situant dans un secteur urbain.

Illustration 1 : Actuel collège Gaston Crochet



Source : <http://college-gaston-crochet.ac-reunion.fr/>

C. Description du projet

1 Présentation du Maître d'Ouvrage

Le projet de création du collège Gaston Crochet sur la commune de La Plaine des Palmistes est porté par le Conseil Départemental de La Réunion, représenté par son Président, Monsieur Cyrille MELCHIOR.



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

2 rue de la source
97400 SAINT DENIS
Tél : 0262 90 30 30
Mail : accueil@cg974.fr
SIRET : 229 740 014 00019

Chargé d'opérations : Mme MARTIN Murielle (Direction des Bâtiments et des Espaces Publics)
Tél : 0692 97 43 60 – Mail : murielle.martin@cg974.fr

2 Localisation

Le site d'implantation du projet est localisé sur la commune de La Plaine des Palmistes, au niveau du centre-ville, au carrefour des rues Louis Carron et de la Croix Rouge.

La parcelle cadastrale concernée est la AI914, d'une surface de 39 640 m², située à moins de 300 mètres au Sud-Est de l'actuel collège. Bien départemental, elle est actuellement en friche et partiellement occupée par une plantation d'eucalyptus. Deux anciens bâtiments désaffectés de la Croix Rouge sont présents.

Elle est accessible en empruntant la route nationale 3, rue de la République, puis en longeant la rue Louis Carron jusqu'à l'intersection avec la rue de la Croix Rouge.

Le centre du site a pour coordonnées (UTM 40S) :

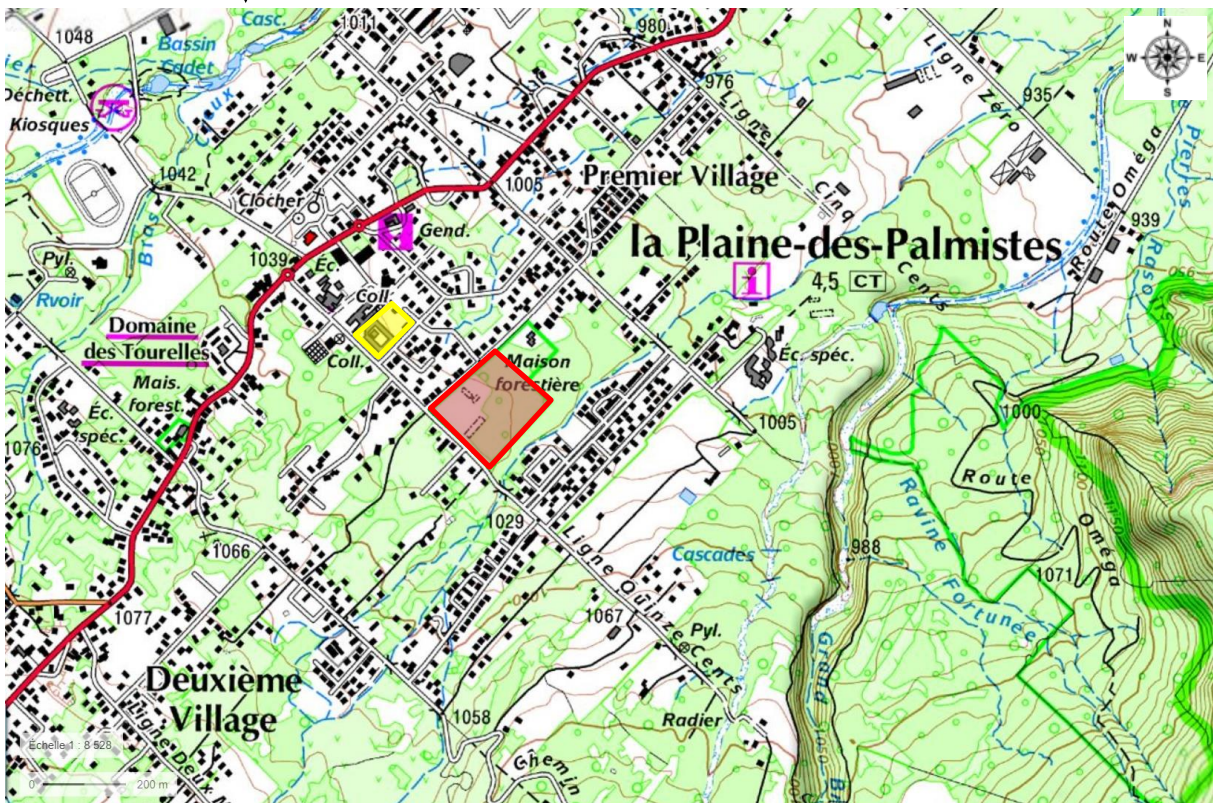
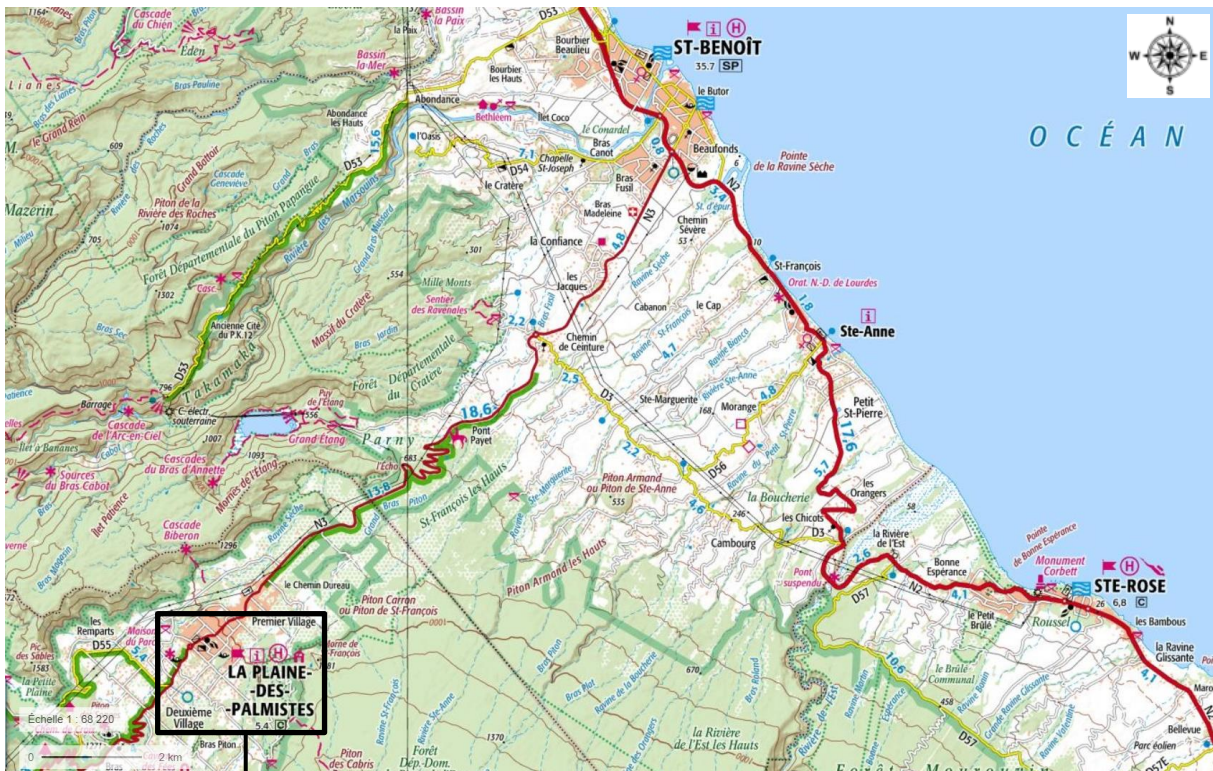
- X = 357 733 N ;
- Y = 7 661 883 E ;
- Z = 1 030 m NGR.

La parcelle est délimitée, sur ses façades Nord-Ouest et Sud-Ouest, par les rues Louis Carron et de la Croix Rouge, au-delà desquels se trouvent un tissu urbain résidentiel plus ou moins dense.

Sur ses façades Nord-Est et Sud-Est, la végétation arbustive et/ou arborée qui occupe la majeure partie de la parcelle se répand sur les parcelles voisines (AI916 et AI287) jusqu'à un talweg non nommé qui sillonne la planèze.

L'ensemble des cartes suivantes issues du Géoportail permettent de localiser le site et ses limites.

Illustration 2 : Localisation du projet à l'échelle de la commune



Collège actuel Gaston Crochet – Site de l'opération

Source : Géoportail

Illustration 3 : Localisation du projet à l'échelle du centre-ville

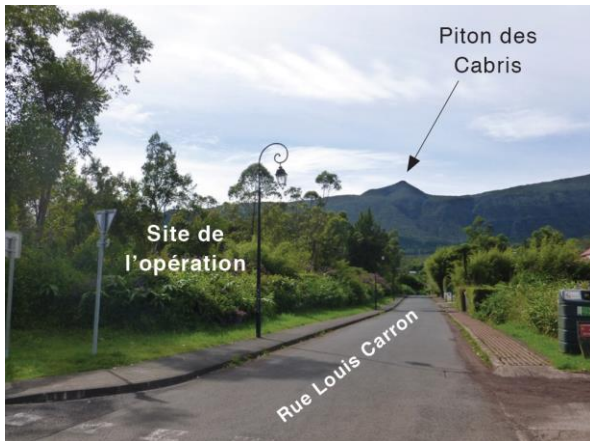


Collège actuel Gaston Crochet – Site de l'opération



Source : Géoportail

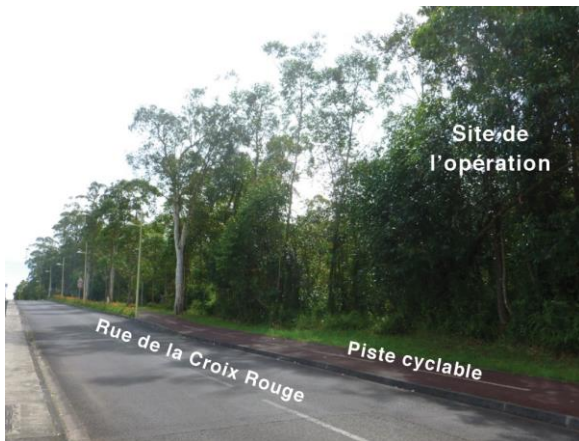
Illustration 4 : Clichés du site d'opération



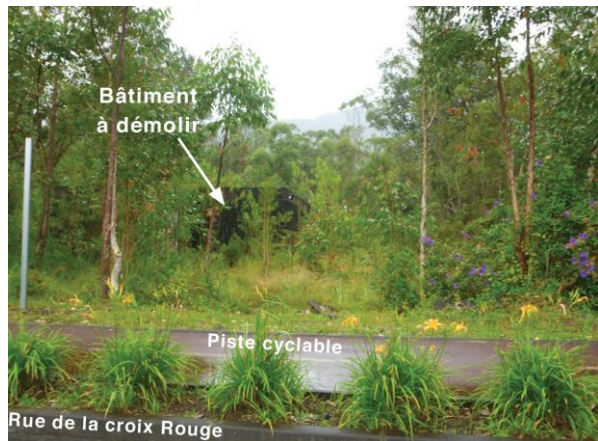
Façade Sud-Ouest du site depuis rue L. Carron



Façade Ouest du Site depuis intersection des rues



Façade Nord-Ouest du site et vue sur le site depuis la rue de la Croix Rouge



Lisière d'Eucalyptus et masse boisée sur le site

Source : CG974

3 Description fonctionnelle

3.1.1 Le collège et ses disciplines

La structure pédagogique future du collège Gaston Crochet est celle d'un établissement pour 600 élèves répartis dans 25 classes. L'enseignement s'organisera autour de disciplines relevant de l'enseignement classique, technologique, scientifique et artistique. En dehors des heures d'enseignement, les élèves disposeront d'un Centre de Documentation et d'Information. Les activités sportives libres ou obligatoires se dérouleront au sein d'équipements prévus dans l'enceinte du collège.

3.1.1 Les usagers

Le futur établissement accueillera 600 élèves, âgés de 11 à 16 ans, de la commune et ses environs. Ils se rendront au collège à pied, à vélo, en voiture ou en transport scolaire (bus). Les personnels seront au nombre de 92 pour 600 élèves, dont 60 enseignants, 20 personnels administratifs et 12 agents de maintenance et de restauration. Le collège accueillera de nombreux visiteurs et intervenants extérieurs comme les fournisseurs. Il est difficile de les dénombrer avec exactitude.

3.1.1 Les rythmes

L'année scolaire occupe 36 semaines d'enseignement, ponctuées par les vacances scolaires. Les cours auront lieu tous les jours de la semaine, les mercredis après-midi et les week-ends sont libres. Le collège fonctionnera de 7h45 à 18h.

3.1.1 Les différentes fonctions

Les différentes fonctions / espaces du futur établissement sont les suivantes :

- **Accueil-information** : espace d'articulation entre l'extérieur et l'intérieur du collège, de contrôle des accès et de gestion des flux ;
- **Administration** : espace de gestion administrative, financière et d'organisation pédagogique ;
- **Vie des professeurs** : espaces de travail et de détente du personnel enseignant ;
- **Vie scolaire** : espace d'organisation et de gestion de la vie des élèves en général, notamment, lorsqu'ils ne sont pas sous la responsabilité d'un enseignant ;
- **Médico-sociale** : espaces de soins destinés aux élèves ;
- **Documentation-Informatique** : ressources documentaires de l'ensemble de l'établissement ;
- **Enseignement** : espaces dédiés à l'enseignement, sauf l'éducation physique et sportive ;
- **Restauration** : salle à manger et cuisine satellite en liaison chaude dimensionnées pour élaborer 480 repas livrés par la cuisine centrale de La Plaine des Palmistes ;
- **Services généraux** : espaces dédiés aux activités d'entretien, de maintenance et de petites réparations assurées par le collège y compris l'entretien des espaces verts ;
- **Vie des élèves** : espaces de détente des collégiens en dehors des heures d'enseignement ;
- **Éducation physique et sportive** : espaces bâtis et extérieurs permettant les activités sportives, prioritairement destinés aux collégiens, mais mutualisés avec la ville ;
- **Logements de fonction** : 4 logements de fonction, notamment pour le gardien ;
- **Stationnement** : zone de stationnement pour répondre aux besoins du futur collège.

4.1.2 Implantation, organisation, composition et volume du projet

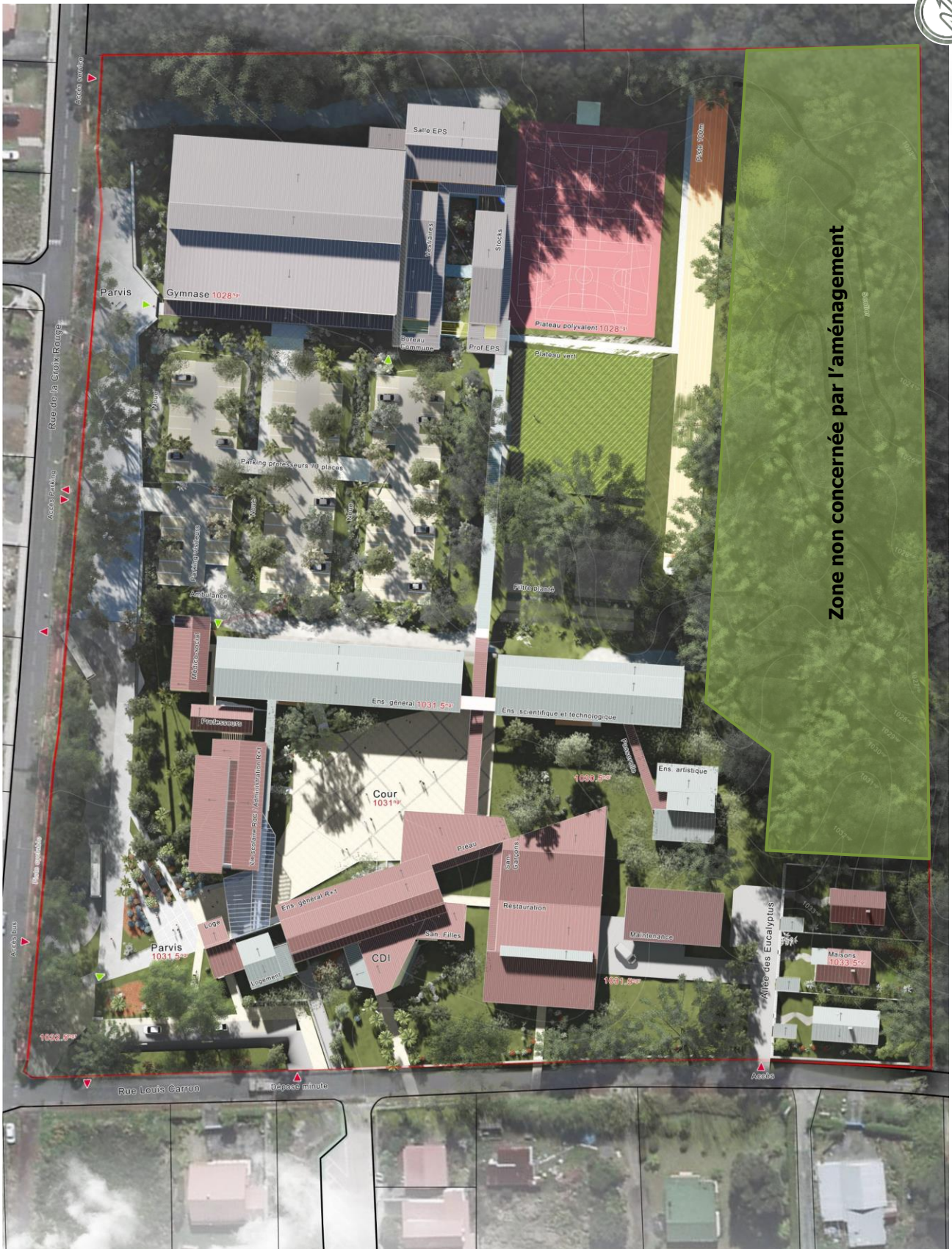
Le futur collège, d'une capacité de 600 élèves avec possibilité d'augmentation à 700 élèves, comprendra les éléments suivants :

- **Un espace d'accueil et d'administration** comprenant : le hall d'entrée, la loge du gardien, les bureaux de la Direction et de l'Intendance, une salle de réunion, un local d'archive, des locaux informatiques et des sanitaires ;
- **Un espace de vie des professeurs et vie scolaire** comprenant : les salles des professeurs et des surveillants, le bureau CPE, une salle de réunion parents/professeurs, une salle d'étude et des sanitaires ;
- **Un espace médico-social** comprenant : les bureaux des professionnels médico-sociaux, une salle de soin, une salle de repos, et des sanitaires/douches ;
- **Un espace de documentation** comprenant : un CDI avec salle de lecture, une salle de travail, une salle multimédia, une salle informatique, le bureau du Conseiller d'Orientation, et 2 pièces de stockage de matériel ;
- **Un espace d'enseignement général** comprenant : 18 classes et 2 pièces de stockage ;
- **Un espace d'enseignement artistique** comprenant : 1 classe d'art plastique, 1 classe de musique et 2 pièces de stockage de matériel ;
- **Un espace d'enseignement technologique** avec : 2 classes et 2 pièces de stockage ;
- **Un espace d'enseignement scientifique** comprenant 3 classes et 2 pièces de stockage ;
- **Un espace de cuisine et de restauration** comprenant :
 - En partie cuisine : le bureau du responsable de cuisine, une zone de contrôle, les stocks (froid notamment), les salles de prétraitement, de préparation et de cuisson, les salles de laverie et de stockage du matériel, les locaux déchets et entretien, un vestiaire avec douche et sanitaire pour le personnel ;
 - En partie service : une zone de contrôle des convives, une pièce de distribution, une salle à manger, une zone de dépose des plateaux, un local d'entretien ;
- **Un espace dédié aux services généraux et à la maintenance** comprenant : un atelier, une réserve de matériel, un garage, les bureaux des agents, des locaux d'entretien, un vestiaire avec douche et sanitaire pour le personnel ;
- **Un espace de vie des élèves** comprenant : un préau, une cour, une zone de casiers et des sanitaires ;
- **Un espace dédié à la pratique du sport** comprenant : un plateau polyvalent couvert, un plateau polyvalent et une aire multisport extérieure, une piste d'athlétisme avec aire de saut, une salle d'EPS, des pièces de dépôt de matériel, un vestiaire avec douches et sanitaires pour les élèves, un vestiaire avec douches et sanitaires pour les enseignants, les bureaux pour enseignant et gestionnaire communal ;
- **Un espace de logements de fonction** comprenant : 4 logements individuels de fonction (dont celui du gardien) avec cellier, garage, jardin et stationnement ;
- **Un espace d'accès et de stationnement** comprenant : 1 parvis piéton, un parking de 70 places pour le personnel, un parking de 10 places pour les visiteurs, un dépose-minute, un accès technique avec aire de livraison, un parking 2 roues et une zone de desserte de bus.

La réalisation de l'établissement requiert le défrichage d'environ 75 % de la parcelle (29 500 m² sur les 39 480 m² de la parcelle).








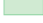






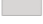
L'organisation générale a été élaborée à partir de l'analyse du milieu et de ses contraintes, du programme fonctionnel, des enjeux environnementaux et des règles d'urbanisme. Ses axes de composition répondent aux critères d'insertion projet dans son environnement et au souci de respect de la qualité fonctionnelle de l'établissement et des unités entre elles.

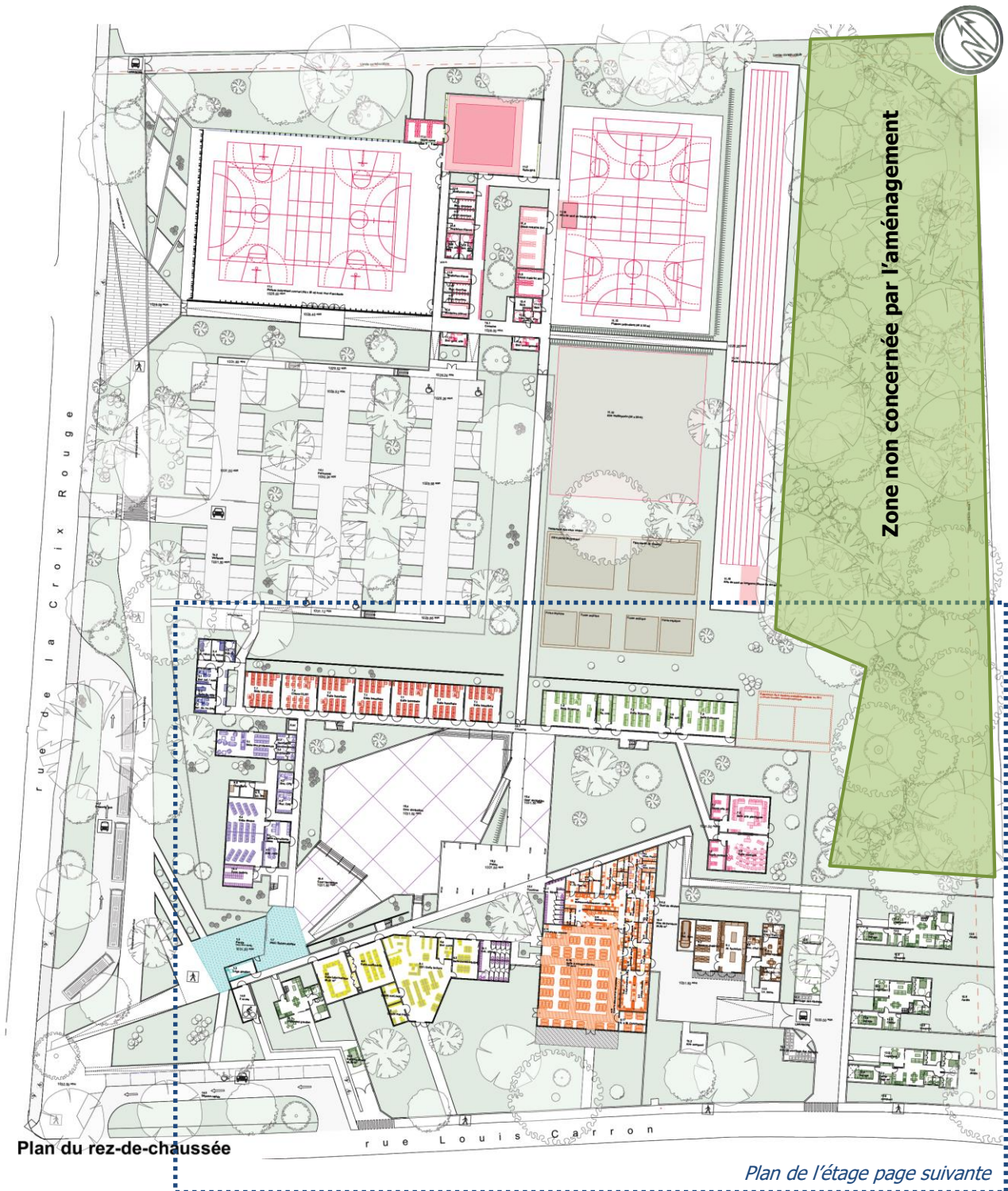
Illustration 6 : Plan masse du futur collège (stade esquisse)

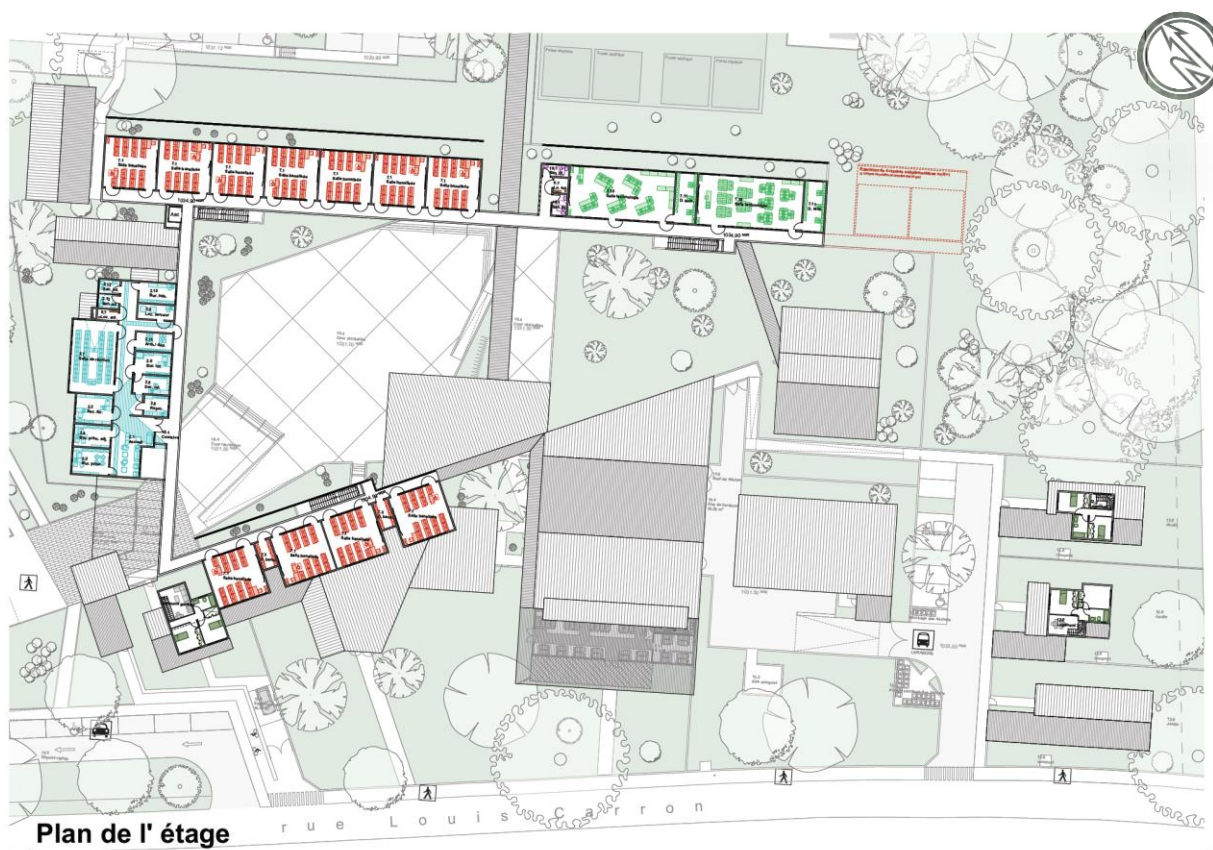


Source : Atelier Grouard Architectes

Illustration 7 : Plans des niveaux (stade esquisse)

- | | | |
|--|---|--|
|  Espaces Accueil / Administration |  Enseignement artistique |  Vie des élèves |
|  Vie des professeurs / Vie scolaire |  Enseignement scientifique |  Locaux sportifs et Enseignements sportifs |
|  Médico-social |  Enseignement technologique |  Logements de fonction |
|  Documentation / Informatique |  Restauration |  Circulation |
|  Enseignement général |  Services généraux / maintenance |  Stationnement / Maintenance réseaux |





Source : Atelier Grouard Architectes

Le projet est organisé depuis un parvis situé à l'angle des rues de la Croix Rouge et Louis Carron.

Le collège est installé en partie amont du terrain à l'angle de ces rues pour que l'équipement marque le site par son parvis et son entrée. L'orientation privilégiée pour bénéficier, le matin en hiver, de l'apport solaire sur les salles de classe et « préchauffer » les espaces de travail de façon uniforme étant une orientation Nord-Est, un axe de composition pénétrant depuis le carrefour se dessine alors naturellement. Les unités fonctionnelles s'implantent le long de cet axe (administration et vie scolaire d'une part ; le CDI, la Restauration et les salles d'art d'autre part).

Pour préserver la qualité du paysage et l'image urbaine de village, les volumes sont limités à R+1 et l'équipement a été scindé en deux, tout en conservant une continuité. La réalisation de petites unités reliées par coursives piétonnes couvertes et proximités fonctionnelles permet d'offrir dans les interstices des dégagements visuels sur l'environnement (la forêt, le paysage de la Plaine).

Les équipements sportifs sont dissociés et installés dans le prolongement de la zone des équipements de la commune, au débouché de la rue des Glycines. L'accroche urbaine se fait par un parvis dédié. Ils sont néanmoins liés au collège de façon indépendante et sécurisée par une circulation couverte formant un axe fort de composition avec le Restaurant et le CDI.

Illustration 8 : Insertion 3D du projet (stade esquisse)



Source : Atelier Grouard Architectes

4.1.3 Accès au terrain, aux constructions et aux stationnements

Les accès véhicules se font par les voies entourant le terrain, la rue Louis CARRON au Sud-Ouest et la rue de la Croix Rouge au Nord-Ouest.

Deux accès véhicule sur la rue Louis Carron permettent d'accéder :

- Aux logements de fonction et à la cour de service et d'approvisionnement de la cuisine ;
- Au dépose-minute et au logement du gardien à proximité du parvis du collège.

Trois accès sur la rue de la Croix Rouge permettent de desservir, depuis le parvis vers le gymnase :

- La zone de stationnement des bus ;
- Le parking mutualisé pour les professeurs, les visiteurs et les usagers des équipements sportifs. C'est également par cet accès que se fait la desserte des véhicules de secours ;
- L'accès technique aux équipements sportifs en partie basse du terrain.

Un simple trottoir rue Louis Carron et une circulation piétonne aménagée au milieu du filtre végétal rue de la Croix Rouge permettent un accès sécurisé des piétons au collège, aux équipements sportifs et aux logements de fonction. Ces deux axes se rejoignant sur le parvis.

La connexion extérieure du projet est garantie par un traitement paysager fort sous forme de contre-allée, lequel favorise un mode de déplacement doux et permet de mettre en scène les essences remarquables du site. La piste cyclable est maintenue.

4.1.4 Traitement des espaces libres et plantations

L'intégration du projet dans son environnement immédiat et la prise en compte des paysages existants ont fait l'objet d'une attention particulière.

Le parvis d'entrée est un espace d'accueil où les plantes basses et fleuries accompagnent le piéton. Véritable porte d'entrée du collège, son image est soignée avec des massifs composés et colorés. Ponctuellement, des Mahots (*Dombeya* sp.) remarquables pour leur floraison se distinguent de la strate basse végétale. Des assises offrent des espaces de repos et de rencontre.

Les limites du terrain sur voie sont traitées en écran boisé inspiré de la forêt de bois de couleurs pour accompagner les lisières du site et offrir un filtre visuel. Les Niaoulis (*Melaleuca quinquenervia*) à l'entrée de l'opération participent à l'ambiance et permettent une transparence à l'approche du bâtiment. Ces grands arbres ont aussi un effet signal dans le paysage environnant et gardent la mémoire du lieu. Le long de la rue Louis Carron, le filtre végétal dense préserve l'intimité des logements de fonction.

En plus de traitement de « l'écran » et du parvis, et fort du contexte floristique particulier de la zone, le projet est développé par une stratégie « d'îlots de nature réinterprétés » s'appuyant sur les potentialités naturelles du site. Les ambiances principales du projet en plus de celles énoncées ci-dessus sont :

- La cour du collège composée d'une partie minérale pour la récréation agrémentée d'îlots de rencontres et d'un espace de repos végétalisé servant également à la gestion de l'eau ;
- La zone humide de phytoépuration et mettant en scène une prairie humide accompagnée d'une Pandanaie permettant la réimplantation des Osmondes (*Osmunda regalis*) présentes sur site ;
- Le parking préservant une ambiance forestière mémoire des lieux avec la préservation d'une partie des végétaux patrimoniaux et agrémenté de noues plantées pour la gestion des eaux pluviales.

Illustration 9 : Coupes et façades (stade esquisse)



Source : Atelier Grouard Architectes

Illustration 10 : Vue 3D du CDI et du gymnase (stade esquisse)



Illustration 11 : Insertion depuis l'entrée du site (stade esquisse)



Source : Atelier Grouard Architectes

Illustration 12 : Vues depuis la cours (stade esquisse)



Source : Atelier Grouard Architectes

4.1.5 Exigences énergétiques

Dès l'origine du projet, la volonté de concevoir de nouvelles installations exemplaires s'est affirmée.

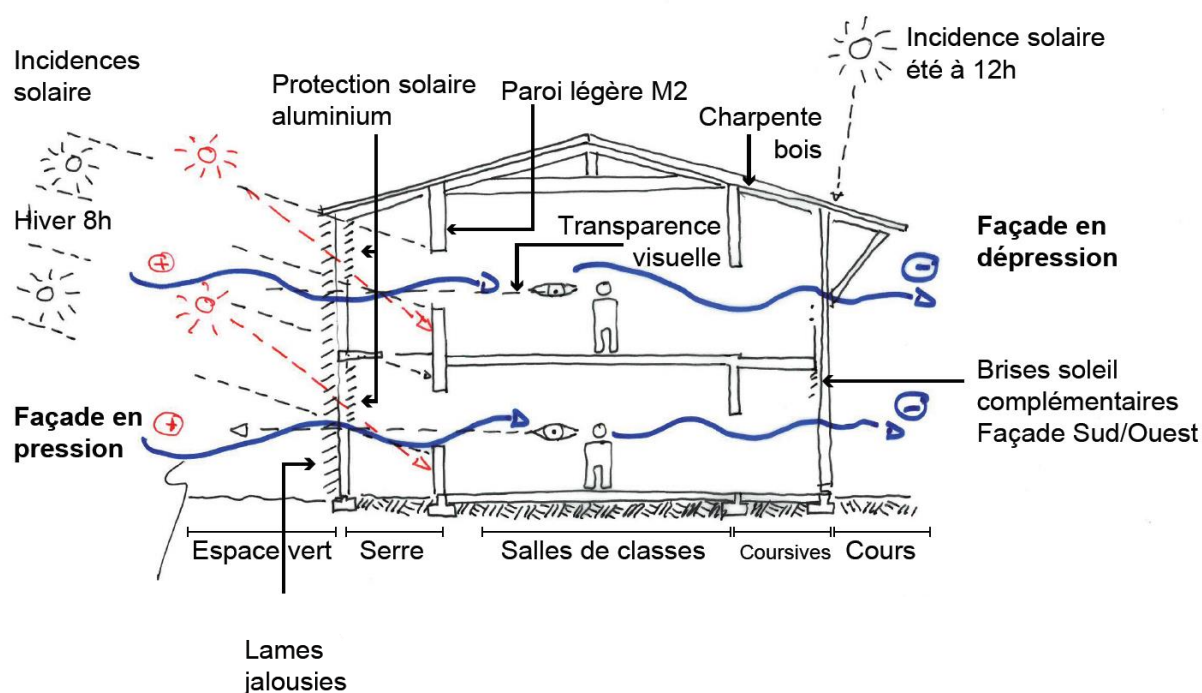
Sans pour autant viser les cibles du référentiel HQE, le Conseil Départemental a identifié le confort des usagers (hygrothermique, acoustique, visuel) et la maîtrise de l'impact environnemental (notamment en termes d'insertion paysagère, de limitation des consommations en énergie et de gestion des déchets de chantier) comme orientations prioritaires pour la conception de l'équipement. Celui-ci devra respecter l'ensemble des exigences du référentiel PERENE 2009.

Le concepteur s'est notamment attaché à trouver la meilleure stratégie bioclimatique pour répondre au climat particulier de La Plaine des Palmistes. L'implantation, la disposition relative et l'orientation du bâtiment représentent un gisement entièrement gratuit d'énergie.

La solution retenue consiste à exploiter au mieux les apports solaires. Le projet sera donc orienté au Nord/Nord-Est. Des doubles peaux vitrées, équipée de jalousies réglables, fonctionnant comme des serres seront implantées devant les locaux face aux vents dominants permettant d'augmenter la température en hiver et d'éliminer ou de réguler les effets indésirables des Alizés. L'été, l'ouverture des jalousies permettra d'éliminer les apports solaires grâce aux brises. Des brasseurs d'air seront installés et serviront en appoint de cette ventilation naturelle pour contribuer au confort thermique.

Pour les grands locaux ou ceux qui ont une hauteur sous plafond élevée, la réalisation de lanterneaux ou de circulation centrale surmontée d'un canyon fonctionnant en apport solaire le matin et écope de ventilation assurera la ventilation naturelle.

Illustration 13 : Principe des serres pour le réchauffement des classes (stade esquisse)



Source : Atelier Grouard Architectes

4.1.6 Réseaux

Alimentation eau potable :

Une conduite d'alimentation souterraine sera réalisée depuis le réseau du concessionnaire permettant d'alimenter le projet. La mise en place de moyen de comptage individuel par secteur, de surveillance et de suivi, de robinetterie temporisée performante et d'économiseur permettra de limiter les consommations. Les moyens de lutte incendie seront conformes à la réglementation pour un établissement d'enseignement de ce type et de cette capacité.

Alimentation électrique :

Le projet prévoit la création de nouveaux réseaux permettant d'alimenter le projet à partir d'un poste de transformation privée située à proximité de la cuisine (du pôle énergie). Le bilan de puissance est estimé à environ 400kVA. Les installations de sécurité seront alimentées depuis un groupe électrogène de sécurité.

Production d'énergies renouvelables

Il est envisagé la production d'Eau Chaude sanitaire Solaire sur les logements, la cuisine et les vestiaires.

Éclairage

Dans les salles de classe, une commande automatique sera capable de gérer le niveau d'éclairage en fonction des apports de lumière naturelle et de la présence de personnes. Certaines zones faiblement éclairées naturellement pourraient être munies d'un éclairage hybride utilisant la lumière du soleil concentrée sur une fibre optique et amenant l'éclairage à l'intérieur du bâtiment (solution ECHY).

À l'extérieur, les éclairages en façade et du parvis seront choisis pour limiter la pollution lumineuse (conformité à l'arrêté du 27/12/2018 relatif à la prévention de la pollution lumineuse, complété par les préconisations de l'étude AUBE et de la SEOR relatives des échouage d'oiseaux marin)

Une attention particulière sera également apportée au choix des équipements en matière d'efficacité énergétique, de façon à minimiser le bilan énergétique du site.

Production de froid

Le projet ne prévoit pas de climatisation. La production de froid est réservée aux chambres froides où il est prévu la mise en place de groupes à détente directe individuel. Une attention particulière sera portée sur l'usage des fluides frigorigènes de type HFC.

Chauffage

La conception architecturale du projet permet une température acceptable à l'intérieur et permet d'éviter la mise en place d'une installation de chauffage. En option, le chauffage des bureaux de l'administration et de la salle des professeurs s'effectuera par la mise en place de ventilo-convecteur dans chaque local, associé à une chaudière à granulés d'une puissance de 20kW. Les logements seront chauffés par l'intermédiaire de cheminées.

Assainissement eaux pluviales :

Le projet d'aménagement du collège Gaston Crochet se situe dans une zone à caractère résidentiel avec la présence de nombreuses maisons d'habitation individuelles. Tous les réseaux de collecte des eaux pluviales seront dimensionnés pour une pluie de fréquence vingtennale, conformément à la norme NF 752 pour une zone résidentielle.

Le traitement d'une partie des eaux pluviales sera réalisé sur la parcelle par mise en oeuvre de massifs de rétention et infiltration vers les poches de scories présentes sous les dalles de basalte de façon à diffuser au maximum les eaux de ruissellement dans le sol et limiter les débits sortant de l'opération. La capacité de rétention estimée pour l'opération est de 760 m³. Ce système permettra de diminuer le volume d'eaux de ruissellement sortant de la parcelle de l'ordre de 25% par rapport à ce qu'il est aujourd'hui. Les eaux s'écouleront jusqu'au talweg temporaire situé à l'Est du projet.

Assainissement eaux usées :

Il n'existe actuellement aucun réseau d'eaux usées dans le quartier permettant le raccordement du projet. Les eaux usées seront donc traitées par un système d'assainissement autonome. Les modalités et caractéristiques techniques des ouvrages de gestion des eaux usées ont été établies lors d'une l'étude d'assainissement non collectif (ANC). La solution retenue est un traitement biologique par filtration sur lits plantés. Les végétaux développent un système de racines qui drainent, oxygènent et favorisent les bactéries épuratrices aérobies. Cette solution agréée permet une bonne épuration sans production de boue et sans odeur. Adaptée à tous types de terrain, notamment ceux peu perméables, elle permet par ailleurs une bonne intégration paysagère. Le dispositif sera dimensionné pour 350 EH. Un séparateur de graisse sera mis en place pour le prétraitement des eaux issues du restaurant.

4.1.7 Synthèse

Le tableau ci-après reprend les grandes caractéristiques du projet :

| Éléments de projet | Caractéristiques |
|---|---|
| Généralités | Capacité de 600 élèves âgés de 11 à 16 ans, avec possibilité d'augmentation à 700 élèves. 92 membres du personnel 36 semaines de fonctionnement annuel de 7h45 à 18h Surface utile (SU) créée : 5 860 m ² répartie en 85 locaux Surface espaces extérieurs : 8 600 m ² R+1 max : Hauteur = 9 m (12 m au niveau du gymnase) Surface au sol : 10 700 m ² Bâtiment bioclimatique conçu sur la base de l'outil PERENE Équipement sportif et stationnement mutualisé pour un usage communal |
| Accueil-Information | SU : 120 m ² (hall et loge gardien) + Parvis de 130 m ² dt 30m ² couvert |
| Administration | SU : 200 m ² (Direction, intendance et locaux communs) |
| Vie des Professeurs | SU : 80 m ² (Salles des professeurs et sanitaires) |
| Vie scolaire | SU : 160 m ² (Salle des surveillants et d'études, bureaux) |
| Médico-social | SU : 60 m ² (Salle de soin, repos, sanitaires, bureaux) |
| Documentation & informatique | SU : 360 m ² (CDI, salle multimédia et informatique, bureaux) |
| Enseignement | SU : 1 400 m ² (Salles, dépôts, 24 classes) |

| Éléments de projet | Caractéristiques |
|---|---|
| Restauration | Dimensionnée pour 480 repas/jour SU : 650 m ² (Cuisine et salle à manger, dépôts, chambres froides, laveries, local déchets, vestiaires et sanitaires, bureaux) |
| Services généraux & Maintenance | SU : 190 m ² (Ateliers, réserves, garages, bureaux, vestiaires et sanitaires) + Zone de stockage extérieur des déchets de 50 m ² |
| Vie des élèves | SU : 310 m ² (préau, sanitaires, casiers) + Cour de récréation de 1 200 m ² |
| Pratiques sportives | SU : 1 970 m ² (plateau couvert, salle d'EPS, dépôts, vestiaires et sanitaires, bureaux) + Plateau polyvalent, aire multisport et piste d'athlétisme de 3 140 m ² |
| Logements | Surface utile : 360 m ² (logement gardien et 3 personnels et garages) Jardins, stationnement et zone de dépôt de déchets de 940 m ² |
| Réseau viaire et Stationnement | Collège implanté à l'intersection des rues de la Croix Rouge et Louis Carron Grand parvis d'entrée Stationnements VL : 80 places dont 70 pour le personnel (2 150 m ²) Dépose-minute : 10 places (350 m ²) Aire de livraison : 2 places (40 m ²) Stationnement 2 roues : 20 m ² Desserte bus : 570 m ² |
| Parti paysager | 10 000 m ² de formation végétale préservée sur la parcelle Préservation de certains spécimens remarquables Forte végétalisation du site inspirée de la forêt originelle de bois de couleurs |
| Démolition | 2 anciens bâtiments Croix Rouge (1 280 m ²) |
| Alimentation eaux potables | Raccordement réseau du concessionnaire. Installation de dispositifs hydroéconomes. Moyen de lutte incendie conforme à la réglementation ERP |
| Alimentation électrique et éclairage | Alimentation depuis réseau EDF avec création d'un poste de transformation. 1 groupe électrogène de sécurité Installation de dispositifs peu énergivores Éclairage des salles de classe adapté aux apports naturels Éclairage hybride utilisant la lumière du soleil Éclairages façade et parvis performant (haut rendement et ULOR nulle) |
| Énergie renouvelable | Production d'ECS sur les logements, la cuisine et les vestiaires. |
| Production de froid et chauffage | Production de froid limitée aux chambres froides Stratégie bioclimatique permet d'éviter la mise en place de chauffage Logements de fonction équipés de cheminées. Chauffage de certains bureaux envisagée grâce à une chaudière à granulés. |
| Assainissement eaux pluviales | Réseaux de collecte dimensionnés pour une pluie de fréquence vingtennale Mise en oeuvre de 760 m ³ de massifs de rétention et infiltration : réduction de 25% des ruissellements par rapport à la situation initiale Exutoire au niveau de talweg temporaire situé à l'Est du projet |
| Assainissement eaux usées | Traitement par système d'assainissement autonome. Filière biologique par phytoremédiation, dimensionnée pour 350 EH. Séparateur de graisse pour le prétraitement des EU du restaurant. |

5 Inventaire des autorisations nécessaires au projet

Le projet de construction du nouveau collège Gaston Crochet que porte le Conseil Départemental de La Réunion, est, au regard des aménagements envisagés, soumis à :

- **PERMIS DE CONTUIRE** au titre des articles L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme et L.111-1 à 3 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- **DÉCLARATION LOI SUR L'EAU** au titre l'article L.214-1 du Code de l'Environnement ;
- **ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE** au titre de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement ;
- **ENQUÊTE PUBLIQUE** au titre de l'article L.123-2 du Code de l'Environnement ;
- **DECLARATION DE PROJET** au titre du L.126-1 du Code de l'Environnement ;
- **DÉROGATION À L'INTERDICTION GÉNÉRALE DE DÉFRICHER** au titre de l'article L.341-3 du Code Forestier ;
- **DÉROGATION ESPECE(S) PROTÉGÉE(S)** au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.

6 Montant global et calendrier prévisionnel

Le Conseil Départemental a initié les premières études relatives au projet de construction du nouveau collège Gaston Crochet en 2011 et envisage une mise en service fin 2022. Les grandes échéances de la vie du projet sont reprises ci-après :

- 2011 : premières études de programmation ;
- Décembre 2015 : appel à candidatures ;
- Mai 2017 : choix du projet par un jury ;
- Juin 2018 : lancement des études techniques ;
- 2020 : consultation du public et obtention des autorisations ;
- Fin 2020 : consultation des entreprises ;
- Début 2021 : démarrage des travaux ;
- Décembre 2022 : mise en service.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est d'environ 14,5 millions d'euros HT. Le Conseil Départemental de La Réunion financera en partie ce projet sur ses fonds propres. En parallèle, il peut prétendre à des financements apportés par l'État et l'Union Européenne dans le cadre du FEDER.

D. Liste des communes concernées

Le territoire susceptible d'être affecté par les impacts environnementaux du projet se situe sur la commune de La Plaine des Palmistes.

E. Aperçu des incidences potentielles

La démarche générale qui guide la conception des ouvrages du projet s'inscrit dans une volonté de limiter l'impact des aménagements sur l'environnement.

Cette approche d'intégration environnementale souhaitée par le maître d'ouvrage vise à améliorer la qualité environnementale du projet au fur et à mesure de sa conception (Programme, Esquisse, Avant-Projet, Projet, etc.). Elle permet de vérifier l'adéquation entre les enjeux environnementaux identifiés sur le site et les moyens mis en place dans la conception pour supprimer ou réduire les impacts du projet lui-même ou de son utilisation future.

Les principales incidences potentielles du projet, tel que défini au stade Esquisse, sur l'environnement sont présentées ci-après. Le tableau précise également les principaux dispositifs techniques et études envisagées permettant de réduire l'impact du projet sur le milieu naturel.

À noter que le projet étant soumis à étude d'impacts, l'ensemble de cette démarche d'intégration environnementale permettant d'aboutir à un projet de moindre impact sera précisée dans le cadre des études de conception à venir et formalisée dans un dossier spécifique d'« étude d'impacts » soumis à enquête publique.

| Thèmes | Enjeux et sensibilité | Vecteur | Caractérisation | Incidence potentielle | Moyen de maîtrise |
|---|---|---|---|---|---|
| Climat | Températures relativement fraîches, vents réguliers orientés Est- Nord-Est et pluviométrie importante qui provoque des taux d'humidité très importants. | Émission de Gaz à Effets de Serre (GES) | Besoin en énergie supplémentaire lié aux nouvelles installations : alimentation à partir du réseau EDF Haute Tension Installation d'un groupe électrogène (GE) de sécurité | Émission de GES participant au phénomène de réchauffement global | Respect de la Réglementation Thermique, Acoustique et Aération (RTAA DOM) pour les logements et intégration de l'outils PERENE 2009 pour l'ensemble du projet. Conception bioclimatique favorisant le chauffage, la ventilation et l'éclairage naturel. Chauffage limité au seul secteur le nécessitant grâce à une chaudière à granulés. Éclairage optimisé en fonction des usages, conforme à l'arrêté du 27/12/18 relatif à la prévention de la pollution lumineuse |
| Ressource en énergie fossile | - Mix énergétique réunionnais composé à 64 % d'énergie fossile (fioul, charbon) | Consommation électrique | | Épuisement des ressources naturelles | |
| Sol, sous-sol et eaux souterraines | - Terrain entre 1030 et 1020 m NGR, pente de 3 à 4%.vers le Nord-Est - Formations géologiques en roche massive basaltique peu perméable sauf si fracturation - Nappes stratégiques de la Plaine des Palmistes sous-jacentes à 100 m de profondeur - Résurgence de petites nappes perchées possible | Terrassements | Réalisation de terrassements et de fouilles pour la réalisation du bâtiment et des réseaux. Surface et volume de déblais/remblais à préciser. | Risque d'érosion et de déstabilisation des sols | Adaptation du plan masse et du projet à la topographie Adaptation du planning travaux au calendrier climatique Assainissement du chantier Optimisation des terrassements et recherche équilibre déblais / remblais |
| | | Création de surfaces imperméables | Augmentation des coefficients d'imperméabilisation | Réduction des capacités d'infiltration des sols | Préservation de 10 000 m ² de zone végétalisée Forte végétalisation du projet Rétention et infiltration des eaux des voies et toitures dans des ouvrages spécifiques (760 m ³) |
| | | Déversement de matières polluantes | Chantier potentiellement polluant | Infiltration de polluants dans les sols et nappes par lixiviation | Chantier exemplaire faisant l'objet d'un suivi environnement. |
| Eaux superficielles | - 2 talwegs temporaires à forte pente non nommés aux abords du projet (30m à l'Est et 110 m au Nord-Ouest), affluents de la Ravine Grand Bras Piton - Rues adjacentes isolent la parcelle du bassin versant amont : BV limité environ 3,96 ha. - Les écoulements suivent la pente des terrains vers le Nord-Est en direction du talweg le plus proche - Présence d'une zone « marécageuse » au Nord-Est de la parcelle, au droit des altitudes les plus basses | Eaux pluviales | Implantation du projet sur une zone non construite, en friche, mais sur un substrat géologique peu perméable Augmentation des coefficients d'imperméabilisation | Saturation des réseaux de collecte Augmentation des débits à l'exutoire (inondation / érosion) | Réseau dimensionné pour période de 20 ans <i>Cf. moyens de maîtrise cités précédemment pour les sols</i> Objectif de débit de fuite (Q20) à la sortie du projet < 75% du débit de ruissellement de la parcelle à l'état initial Réalisation étude géotechnique pour préciser le recours à l'infiltration. Réalisation étude hydraulique fine pour confirmer capacités réseau et conformité des aménagements prévus / Schéma Directeur des Eaux Pluviales Procédure de déclaration Loi sur l'Eau |
| | | | Chantier potentiellement polluant (utilisation de matières polluantes, risque de départ de matière en suspension) | Transfert de polluants et de MES au milieu naturel par ruissellement : risque de pollution | |
| | | Eaux usées | Production d'eau usée (234 EH) sur une parcelle non raccordable au réseau collectif | Flux d'eaux usées rejetés dans le milieu naturel | Réalisation d'une étude ANC Raccordement à un dispositif d'assainissement autonome agréé basé sur la phytoremédiation dimensionné pour 350 EH Mise en place d'équipement hydroéconome et bac à graisse |
| Ressources en eau | - Ressource en eau disponible sur la commune - Nappes stratégiques de la Plaine des Palmistes sous-jacentes - Projet n'empiète pas sur un périmètre de protection de captages | Consommation en eau potable | Consommation lié aux nouvelles installations (234 EH) Alimentation à partir du réseau d'adduction AEP communal. | Épuisement des ressources naturelles | Mise en place d'équipements hydroéconomes (réducteur de pression, robinet temporisé, débit limité, douches à mitigeur, WC à double réservoir). Utilisation d'espèces végétales adaptées aux conditions climatiques locales |

| Thèmes | Enjeux | Vecteur | Caractérisation | Incidence potentielle | Moyen de maîtrise |
|-------------------------------------|---|---------------------|---|--|--|
| Risques naturels | <ul style="list-style-type: none"> - Site hors zone inondable, mais - Présence d'une zone « marécageuse » au Nord-Est de la parcelle, au droit des altitudes les plus basses, - Risque mouvement de terrain faible à modéré et risque sismique faible - Zone soumise aux cyclones | Eaux pluviales | Création de surfaces imperméables : Augmentation des coefficients d'imperméabilisation | Saturation des réseaux de collecte Augmentation des débits à l'exutoire (inondation / érosion) | <i>Cf. moyens de maîtrise cités précédemment pour les eaux superficielles</i> |
| | | Terrassements | Réalisation de déblais / remblais et de fouille pour la réalisation du bâtiment et des réseaux : Surface et volume de déblais/remblais à préciser | Risque d'érosion et de déstabilisation des sols | <i>Cf. moyens de maîtrise cités précédemment pour les sols</i> Réalisation étude géotechnique pour confirmer portance du sol Prise en compte de la réglementation relative au risque sismique |
| | | Construction | Réalisation d'un ERP en zone tropicale soumise au risque cyclonique | Risque de destruction de l'ERP | Prise en compte de la réglementation relative au risque cyclonique |
| Patrimoine naturel | Site en aire d'adhésion au parc national et zone tampon UNESCO | Construction | Réalisation d'un projet de 12 m de hauteur maximale et de nombreux aménagement | Artificialisation de la zone Perte des points de vue sur les sommets Dégradation des abords et des perceptions visuelles | <i>Cf. moyens de maîtrise cités ci-après pour le paysage</i> |
| Flore et habitats terrestres | <ul style="list-style-type: none"> Zone « naturelle » à faible valeur patrimoniale sur le plan floristique (expertise CBNM) : formations végétales secondaires dominées par des espèces exotiques. - Présence d'arbres présentant un intérêt paysager - Présence d'une douzaine d'individus d'osmonde royale (<i>Osmunda regalis</i>) : espèce indigène très rare considérée en danger d'extinction (EN) et protégée - Présence d'une zone « marécageuse » au Nord-Est de la parcelle | Plantation | Forte végétalisation de la parcelle. | Risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes | Préservation de 10 000 m ² de zone végétalisée Palette végétale très diversifiée largement composée de taxons indigènes et endémiques de la zone Espèces potentiellement envahissantes exclues |
| | | Terrassements | Réalisation de déblais et de fouille pour la réalisation du bâtiment et des réseaux. Surface et volume de déblais/remblais à préciser | Risque de dispersion d'espèce envahissante Risque de destruction de la zone marécageuse | Optimisation des déplacements de matériaux. Recherche équilibre déblais / remblais. |
| | | Construction | Création de surfaces imperméables : Augmentation des coefficients d'imperméabilisation | Destruction d'arbres remarquables et de station d'Osmonde royale | Recensement des arbres à conserver Expertise écologique réalisée en 2017 par le CBNM – Complément / mise à jour en phase étude ultérieure Remplacement arbres abattus Forte végétalisation de la parcelle. Adaptation du plan masse Accompagnement des défrichements par un écologue Adaptation du plan masse et du projet aux stations d'Osmonde. Tentative de transplantation de stations ne pouvant être maintenue sur zone de la parcelle non aménagée Procédure de dérogation CNPN Flore |
| Faune terrestre | <ul style="list-style-type: none"> - Site en friche localisé en zone périurbaine. Pas de corridor aquatique ou terrestre identifié sur la zone - Survol par l'avifaune marine sensible aux éclairages. - Présence probable d'oiseaux forestiers endémiques protégés nicheurs - Présence possible du Lézard vert des Hauts (<i>Phelsuma borbonica</i>), espèce patrimoniale protégée - Zone probablement fréquentée par les chauves-souris pour la chasse : | Éclairage extérieur | Éclairage nouveau bâtiment, parvis et espaces extérieurs | <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la pollution lumineuse - Risque d'augmentation des échouages - Risque de destruction massive d'insectes | Étude d'éclairage réalisée en phase ultérieure. Éclairage sans rayonnement vers le ciel Éclairage optimisé en fonction des usages, conforme à l'arrêté du 27/12/18 relatif à la prévention de la pollution lumineuse |
| | | Débroussaillage | Défrichement de 2,9 ha de zone en fiche dense support possible d'une faune patrimoniale | Risque de destruction de couvée d'oiseaux forestiers et de lézards verts des hauts | Expertise écologique en phase étude ultérieure pour confirmer l'occupation du site par la faune Préservation de 10 000 m ² de zone végétalisée Adaptation planning travaux avec le cycle de reproduction de la faune nicheuse. Stockage temporaire déchets verts avant évacuation. Accompagnement des défrichements par un écologue Mesure de réduction du bruit, des poussières et des éclairages en phase chantier |

| Thèmes | Enjeux | Vecteur | Caractérisation | Incidence potentielle | Moyen de maîtrise |
|-------------------------|---|-------------------------------|---|--|---|
| Paysage | <ul style="list-style-type: none"> - Site en friche localisé en zone périurbaine moyennement dense composé majoritairement de maisons individuelles. - Présence de deux bâtiments à l'abandon - Vue remarquable sur les sommets de l'île - Enjeu important compte tenu de la position du site en zone tampon du bien UNESCO | Chantier | Présence d'installation, d'engins, de zone de travaux, production de déchets, terrassement, etc. | Dégradation des abords et des perceptions visuelles | Chantier exemplaire faisant l'objet d'un suivi environnement. |
| | | Construction | Réalisation d'un bâtiment de 12m de hauteur maximale et de nombreux aménagement | Artificialisation de la zone Perte des points de vue sur les sommets Dégradation des abords et des perceptions visuelles | <ul style="list-style-type: none"> Proposition d'un bâtiment en R+1 parfaitement intégré au site et dans la continuité du tissu urbain alentour. Parti architectural soigné et de qualité Forte végétalisation de la parcelle mettant à l'honneur la biodiversité de l'île Conservation de certains arbres remarquables Consultation ABF/APC DEAL prévue |
| Foncier | Projet entièrement situé sur un bien départemento-domanial Terrains privés alentours non concernés | / | / | / | / |
| Accès et Trafic | Site accessible depuis la RN3 via la rue Louis Carron ou la rue de La Croix Rouge | Chantier | Présence, d'engins, de zone de travaux d'installation, de déchets, dévoiement de réseaux et terrassement, etc. | Perturbation possible du trafic suppression temporaire d'accès et de stationnement | <ul style="list-style-type: none"> Chantier exemplaire faisant l'objet de nombreuses mesures pour atténuer les nuisances sur le trafic Phasage pour limiter incidence sur stationnement Maintien des accès |
| | | Fréquentation | Augmentation de la capacité du nouveau collège et création d'équipement sportif mutualisés Augmentation de la fréquentation de la zone et des trafics sur ses accès routiers | Carence en stationnement et en desserte transport en commun Risque de congestion des accès routiers aux heures de pointe | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation de stationnement mutualisé Maintien de la piste cyclable Réalisation d'espaces extérieurs favorisant les modes doux Réalisation d'un dépose-minute et d'une desserte de bus devant l'établissement |
| Patrimoine | Zone d'étude non concernée par périmètre de protection des monuments historiques. | / | / | / | Consultation DAC OI et ABF prévue |
| Bruit | <ul style="list-style-type: none"> - Projet situé en dehors de la bande d'influence sonore de la RN3 : - zone peu sensible au bruit | Fréquentation Exploitation | <i>Cf. caractérisation pour Accès et Trafic</i> | - Augmentation des nuisances sonores aux abords des accès routiers aux heures de pointe | <ul style="list-style-type: none"> Adaptation du plan masse et ancrage urbain du projet permettant de limiter les nuisances pour les riverains Isolation acoustique des nouvelles constructions |
| Qualité de l'air | - Bonne qualité de l'air sur la zone. | Fréquentation Exploitation | <i>Cf. caractérisation pour Accès et Trafic</i> | Risque de concentration des polluants atmosphériques via le système de ventilation naturelle | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de système fonctionnant tout azimut et toute l'année Mise en place de brasseur d'air en appoint Utilisation de matériaux de construction peu émissifs |

F. Solutions alternatives envisagées

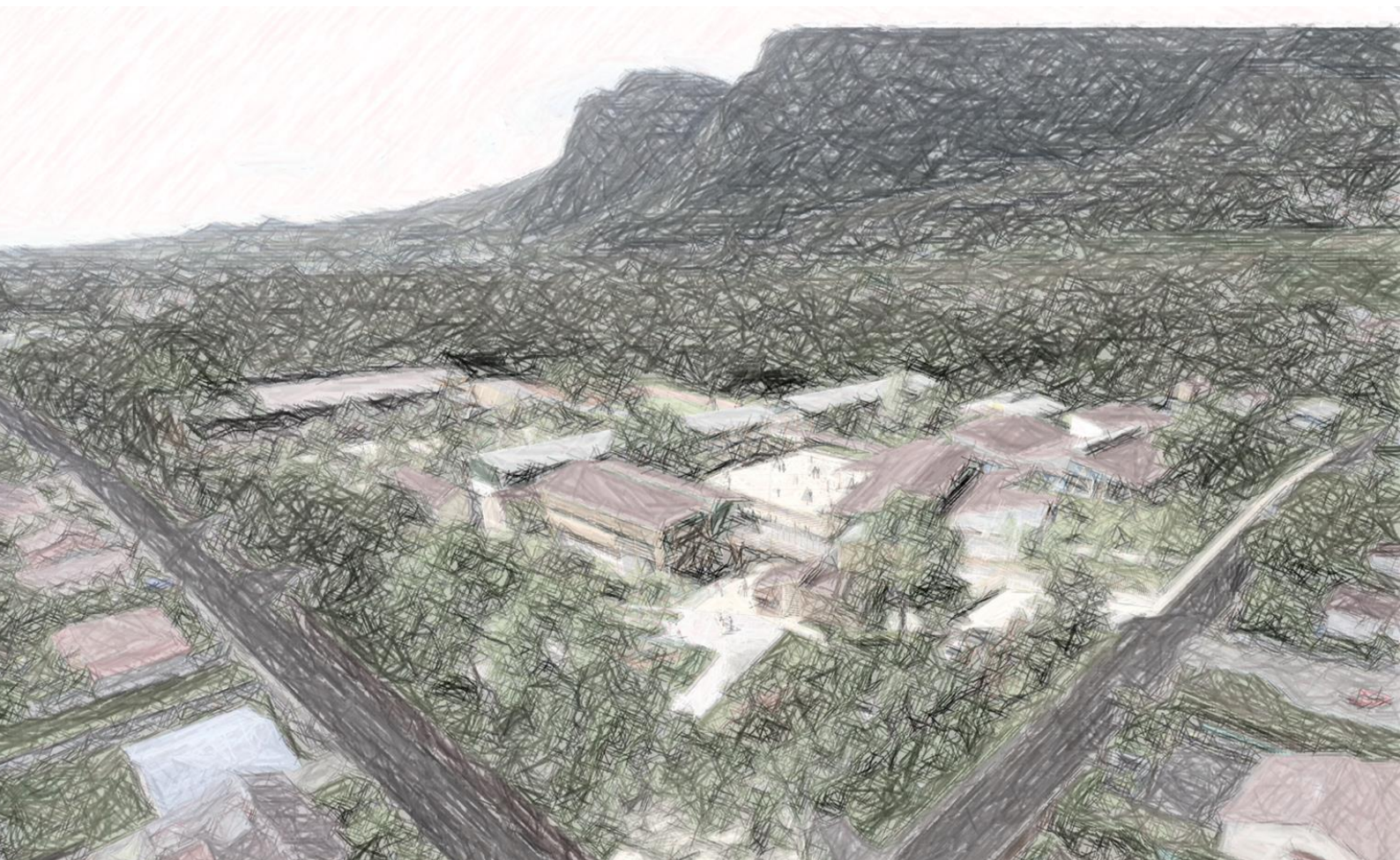
Compte tenu de sa proximité avec l'établissement existant et de la maîtrise foncière, le site d'implantation du nouveau collège n'a pas fait l'objet d'étude de solution alternative.

À partir de celui-ci et sur la base d'un programme technique détaillé, le Conseil Département de La Réunion a organisé un concours de maîtrise d'œuvre.

Les 4 candidatures retenues, rendues anonymes, ont fait l'objet d'une analyse sur la base des critères de jugement suivants :

- La fonctionnalité du futur établissement ;
- L'insertion du projet dans le site et le quartier ;
- La qualité de confort au regard du climat spécifique de La Plaine des Palmistes ;
- La qualité environnementale ;
- La mutualisation des m² construits ;
- La maîtrise des coûts.

Proposant, dès le concours, des solutions rassurantes sur chacun de ces aspects, le projet du groupement « Atelier Grouard Architectes » a été retenu.



G. Modalités d'information préalable du public

Conformément à l'article R.121-25 du Code de l'environnement, et afin de permettre la bonne information du public, la présente déclaration d'intention est affichée dans les locaux de la Préfecture de La Réunion, du Conseil Départemental de La Réunion et de la mairie de La Plaine des Palmistes.

Elle est également disponible sur les sites Internet du Conseil Départemental de La Réunion (<https://www.departement974.fr/>) et de la Préfecture de La Réunion (<http://www.reunion.gouv.fr/>).

Le Conseil Départemental de La Réunion n'envisage pas d'organiser de concertation préalable au titre du Code de l'Environnement.

Un panneau a récemment été installé sur la parcelle, au niveau de la rue Louis Carron, afin d'informer le public sur la réalisation prochaine de ce projet d'intérêt général.



Illustration 14 : Panneau d'information sur site

La procédure d'autorisation prévoit la réalisation d'une étude d'impacts soumise à enquête publique. Celle-ci sera organisée conformément aux articles L.123-1 et suivants du Code de l'Environnement. Pendant l'enquête, les appréciations, suggestions du public pourront être consignées dans les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie de La Plaine des Palmistes ou sur le site internet de la Préfecture de La Réunion.